



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

De l'amiante dans du talc pour bébé vendu en France

Question écrite n° 31284

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les risques que fait peser sur la santé publique la présence d'amiante dans les produits cosmétiques de la marque américaine « Johnson et Johnson », dont un talc pour bébé. Voici six mois, la *Food and Drug Administration*, l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, a en effet découvert des traces d'amiante dans plusieurs échantillons du talc pour bébé *Johnson's baby powder*, un produit largement commercialisé à travers le monde. En France, il est notamment disponible sur les sites Amazon et Easy Pharmacie. La marque américaine ne l'a pour l'instant retiré de la vente qu'aux États unis d'Amérique et au Canada, sous la pression de nombreux utilisateurs. Ainsi, outre-Atlantique, près de 20 000 procédures judiciaires sont en cours, initiées principalement par des femmes qui ont utilisé du talc *Johnson's Baby Powder* pour l'hygiène intime et qui souffrent aujourd'hui d'un cancer de l'ovaire ou d'un mésothéliome, considéré comme la maladie caractéristique de l'exposition à l'amiante. Dans l'Union européenne, l'importation de produits contenant de l'amiante est interdite depuis 2005. C'est la raison pour laquelle il lui demande de saisir au plus vite l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, afin de procéder à des analyses d'échantillons de la marque « Johnson et Johnson » vendus en France.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31284

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 février 2021

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4944

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)